

AVANT-PROGRAMME – DRESSAGE



Dressage 2 et combiné REC et filles

---

*10 juin 2018*

2535 ch. St philippe, Mascouche, J7K 3C3

WWW.RANCHEUQUESTRECAROLAETFILLES.COM | 514-622-5664 / KARINA.CAROLA@HOTMAIL.COM

**Page 1**

**Nous sommes heureux de vous accueillir encore cette année.**

**Nous faisons de notre mieux pour vous offrir une expérience unique, sécuritaire et remplie de beaux moments. Nous vivons cette expérience avec beaucoup de fierté et sommes conscient du privilège qu'elle constitue pour nous.**

**Des rubans 1 à 6 seront offerts aux gagnants des différentes classes de dressage.**

**Des cadeaux seront remis aux champions et champions réserve de chacune des classes.**

**Les résultats seront affichés dans l'ère à cet effet près du manège de réchauffement. Le secrétariat se trouve dans le club house situé dans l'écurie permanente. L'horaire sera affiché aux 2 extrémités de l'écurie temporaire.**

**Pour toutes questions vous pouvez contacter Karina Carola.**

**R.E.C. et filles**

**2535 chemin St Philippe**

**Mascouche, QC**

**J7K 3C3**

**450-417-3637 / 514-622-5664**

## COMITÉ DE CONCOURS

<b>Juges</b>	<i>Agnieska W. (combiné), Madeleine Levasseur (Dr.) Kristen Boyd (Dr.)</i>
<b>Commissaires</b>	<i>Natalie Proulx</i>
<b>Annonceur</b>	<i>Karl Mathieu</i>
<b>Secrétariat</b>	<i>Karina Carola 514-622-5664 / 450-417-3637 karina.carola@hotmail.com</i>
<b>Bureau de pointage</b>	<i>Marilyne Delisle</i>
<b>Premier Répondant</b>	<i>Caroline Harvey Blouin</i>
<b>Maréchal Ferrant</b>	<i>Benoit Masse 514-220-0657</i>
<b>Vétérinaire</b>	<i>Catherine Paré 514-553-7692</i>
<b>Remise des rubans</b>	<i>À venir</i>

## INFORMATION SUR LES BOURSES & PRIX OFFERTS

Six rubans par épreuve seront décernés. Le championnat de concours pour les épreuves dans toutes les divisions sera attribué au cheval qui aura le plus haut total résultant de l'addition des notes des deux meilleures épreuves (incluant le Kür), auxquelles il aura participé.

### REMISE DE CADEAUX:

Tous les champions et champions réserves de chaque division recevra un cadeau et les meilleurs kurs aussi.

Pour le combiné des cadeaux aux 3 premiers seront remis.

## DÉCLARATION DE PRINCIPES DE CANADA ÉQUESTRE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.

- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

## EQUESTRIAN CANADA STATEMENT OF PRINCIPLES

Equestrian Canada (EC), the national equestrian federation of Canada, supports adherence to the humane treatment of horses in all activities under its jurisdiction.

All Persons shall be committed to:

- upholding the welfare of all horses, regardless of value, as a primary consideration in all activities;
- requiring that horses be treated with kindness, respect and compassion, and that they never be subject to mistreatment;
- ensuring that all Equestrians including owners, trainers and competitors, or their respective agents, use responsible care in the handling, treatment and transportation of their own horses as well as horses placed in their care for any purpose;
- providing for the continuous well-being of horses by encouraging routine inspection and consultation with health care professionals and competition officials to achieve the highest possible standards of nutrition, health, comfort and safety as a matter of standard operating procedure;
- providing current information on Code of Practice for the Care and Handling of Equines and other equine health and welfare initiatives;
- continuing to support scientific studies on equine health and welfare;
- requiring owners, trainers and competitors to know and follow their sanctioning organization's rules, and to work within industry regulations in all equestrian competitions; and
- actively promoting the development of and adherence to competition rules and regulations that protect the welfare of the horse.

The standard by which conduct or treatment will be measured is that which a person who is informed and experienced in generally accepted equine training and competition procedures would determine to be neither cruel, abusive, nor inhumane.

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS / RULES & REGULATIONS

Avant-programme approuvé par / *Prize List approved by* : Natalie P.

Date d'approbation / *Approval Date* : 26 mars 2018

Le concours hippique «Dressage 1 R.E.C. et filles» est un concours sanctionné bronze de Canada Équestre, 308 Legget Drive, bureau 100, Ottawa, Ontario K2K 1Y6 et est assujéti aux règlements de Canada Équestre. Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements

et spécifications des règlements en vigueur de Canada Équestre et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE.

## **RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY**

### **1. RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY**

Ni les concours hippiques bronze 2018, ni les propriétaires des sites, ni les officiels, ni les comités organisateurs de ces compétitions, ne pourront être tenus responsables des dommages, blessures ou pertes subies par les participants et les spectateurs.

### **2. PERSONNE RESPONSABLE/RESPONSIBLE PERSON**

La personne responsable (PR) d'un cheval doit être un adulte qui assume ou partage la responsabilité de l'entretien, de l'entraînement, de la garde et du rendement de ce cheval. Elle est officiellement responsable du cheval aux termes des règlements de CH ou de l'USEF. La PR est assujettie aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CH ou de l'USEF portant sur les sanctions, et passible de pénalités pour toute infraction aux règlements applicables de CH ou de l'USEF. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné. La PR doit posséder une licence sportive valide, de niveau de compétition ou plus, du cheval.

### **3. ASSURANCES / INSURANCES**

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.

### **4. NUMÉRO DE CONCURRENT / COMPETITION NUMBER**

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte sa stalle, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé.

### **5. PORT DU CASQUE PROTECTEUR / HEADGEAR**

Toute personne à cheval ou menant un attelage sur les lieux d'un concours sanctionné par Canada Équestre, doit être coiffée en tout temps d'un casque protecteur approuvé et correctement attaché.

### **CHANGEMENT AU PROGRAMME / PROGRAM CHANGE**

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.

## **ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE**

### **6. FERMETURE DES INSCRIPTIONS / ENTRY CLOSING DATE**

20 mai 2018

### **7. ADMINISTRATION**

20\$ de frais administratifs sont applicables à chaque inscription. *Entry forms include a \$20 administrative fee.*

### **8. MODALITÉS DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT**

Un chèque signé couvrant la totalité des frais devra accompagner les formulaires d'inscription. Les chèques post-dats ne seront pas acceptés. Paiement au nom de R.E.C. et filles

#### **9. CHÈQUE SANS PROVISION / NSF PAYMENT**

Une pénalité de 35 \$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit, en plus de la plainte pour avoir commis une infraction aux règlements de CE (A801.4).

#### **10. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES/ EXPENSES**

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursée

#### **11. ANNULATION D'INSCRIPTION / CANCELLATION**

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 25 \$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration.

#### **12. SUBSTITUTIONS**

Un cavalier éligible peut remplacer le cavalier prévu dans une épreuve. Ainsi, le cheval ou poney peut être remplacé. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent. Un nouveau numéro de compétition sera émis. Voir règlement E 7.11.10.

#### **13. ARRIVÉE ET DÉPART**

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le samedi et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition

#### **14. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS**

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 12h00 à 17h00 la journée précédant la compétition.

#### **15. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME**

L'horaire officiel du lendemain sera affiché chaque soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel.

La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire.

### **REGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES**

#### **16. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES/ STALL RESERVATION & LATE ENTRIES**

Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 35\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions.

#### **INSCRIPTIONS REFUSÉES / REFUSED ENTRIES**

Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

#### **INSCRIPTIONS MULTIPLES / MULTIPLE ENTRIES**

Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. niveau 1 et niveau 2) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 4 reprises par jour.

#### **17. HORS-CONCOURS**

Avec la permission du comité de concours, les chevaux peuvent être inscrits hors concours, voir E.7.11.11

#### **18. CATÉGORIE / CATEGORY**

Ceux qui souhaitent concourir dans deux catégories devront payer les deux frais d'inscription, mais ne feront qu'une reprise. Le résultat obtenu comptera dans les deux catégories. S'il y a moins de 6 entrées par catégorie, le CO peut, à sa discrétion, ne tenir que la catégorie ouverte ou combiner deux catégories.

**19. LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS**

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts.

**20. FRAIS DE NON-PARTICIPATION / NON-SHOWING FEE**

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de EC et du concours. Un frais de 40\$ par cheval devra être déboursé.

**21. FRAIS D'ÉCURIE / STABLING**

Un nombre limité de stalles sera offert. Les coûts sont spécifiés sur les feuilles d'inscription et comprennent la surveillance de nuit pour la durée de la compétition. La réservation des stalles et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture. Le prix des stalles ne comprend pas la litière. Grain, foin et litière seront offerts au prix courant. Les stalles permanentes seront réservées en priorité aux étalons et aux chevaux difficiles. L'usage des ventilateurs peut être restreint par les organisateurs. Les stalles situées près des prises électriques seront réservés en priorité aux chevaux sensibles à la chaleur, sur recommandation de leur vétérinaire.

**22. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE / EQUINE DRUG TESTING**

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Un frais de 7\$ par cheval sera facturé.

**23. DRESSAGE CANADA LEVY**

Un frais obligatoire de 10\$ par cheval sera facturé.

**ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS / OPENING HOURS OF DRESSAGE ARENA**

La journée précédant le début du concours : les carrières de concours seront ouvertes pour entraînement entre 9h00 à 18h00. Le numéro de concurrent est requis. Par la suite, aucun cheval autre que le compétiteur n'est admis dans ou autour des carrières de compétition. Les épreuves devraient débuter à l'heure désignée par l'organisateur. Les heures d'échauffement autorisées seront disponibles sur le site.

**24. AIRES D'ENTRAÎNEMENT JOURNÉE DE COMPÉTITION / TRAINING AREA SHOW DAY**

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, de 7 heure 30 à 18 heure. Une amende de 50\$ sera imposée à toute personne utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu. Il sera possible de monter en dehors des heures prévues s'il y a entente avec les commissaires.

**25. AIRE DE LONGE / LUNGING AREA**

Des aires de longes seront

**26. MUSIQUE DES KÜRS / FREESTYLE MUSIC**

Doit être fournie sur CD (version CD) ou MP3 sur clé USB au secrétariat au plus tard le samedi à 10 :00. Le CD/La clé USB doit être identifié - nom du cavalier, numéro de concurrent et ne contenir qu'une seule piste. Il appartient au compétiteur de récupérer son CD avant la fin du concours.

**SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION/ HEALTH, SECURITY & TRAFFIC**

**27. MARÉCHAL-FERRANT / SHOW FARRIER**

Un maréchal-ferrant est disponible sur appel.

**28. VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN**

Un vétérinaire est disponible sur appel les jours de compétition.

### **CHIENS / DOGS**

Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections jetées à la poubelle. Une amende de 100 \$ sera imposée aux contrevenants.

### **29. STATIONNEMENT/ PARKING**

Un plan de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de places de stationnement pour tous. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.

### **CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES**

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué

### **30. VÉHICULES MOTORISÉS**

Incluant voiturettes de golf, mobylettes, motocyclettes, VTT, etc., ne peuvent être utilisés que par des conducteurs détenant un permis de conduire valide ou En raison des exigences des assureurs, personne ne sera autorisé à conduire de tels véhicules sur les terrains.

### **31. ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE / NO SMOKING**

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 10 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées.

### **32. COMMUNICATION**

Ne PAS texter. Si le cavalier porte des écouteurs pour un équipement spécialisé de communication avec son entraîneur, celui-ci ne doit porter qu'une seule oreillette. Aucun équipement de cellulaire ne doit être porté sous la bombe.

### **33. PERSONNE RESPONSABLE**

La personne responsable ayant signé les documents doit être présent sur le site.